

Paris, le 6 janvier 2021

La Fédération APAJH s'engage pour l'emploi des jeunes et signe une charte avec le gouvernement dans le cadre du dispositif "Un Jeune, Une Solution"

Lancé le 23 juillet 2020 dans le cadre du Plan France Relance, le dispositif « Un jeune, une solution » s'adresse aux 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail mais également ceux qui sont encore sans activité ou formation. Le Gouvernement, représenté par Brigitte Klinkert, Ministre délégué chargée de l'Insertion et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, et Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération APAJH signent une charte d'engagement pour à la fois recruter des jeunes dans les métiers du médico-social, et accompagner des jeunes en situation de handicap dans le monde du travail. Surtout, l'APAJH s'engage à recruter 100 jeunes dans ce dispositif.

Dans le cadre du plan France Relance, décidé par le gouvernement pour contrer les conséquences économiques liées à la crise sanitaire Covid-19, le dispositif « Un jeune, Une solution » s'adresse aux 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail mais également ceux qui sont encore sans activité ou formation. L'objectif ? Offrir une solution à chaque jeune en mobilisant un ensemble de leviers pour répondre à toutes les situations : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté etc.

L'APAJH et le Ministère délégué à l'Insertion s'engagent ensemble dans cette stratégie

L'APAJH, association militante pour faire progresser les droits des personnes en situation de handicap, et gestionnaire de près de 700 établissements médico-sociaux, s'implique dans cette dynamique. Le Gouvernement, représenté par la ministre déléguée chargée de l'Insertion, Brigitte Klinkert, Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, et l'APAJH, représentée par Jean-Louis Garcia, président fédéral, ont signé ce jour une charte d'engagement.

Fruit d'une volonté commune de lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire, cette charte a plusieurs enjeux : à la fois accompagner des jeunes vers l'accès à des métiers du médico-social et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap.

« Derrière cette charte d'engagement, c'est affirmer une véritable volonté de l'APAJH, en tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire de rappeler son attachement à la formation et à l'insertion des jeunes. Nos 14 000 collaborateurs sont essentiels pour innover et accompagner les 32 000 personnes en situation de handicap dans nos différents établissements et services, et au-delà, bâtir aux côtés de tous une société réellement inclusive » précise Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

Faire découvrir le secteur médico-social aux jeunes actifs

Le secteur médico-social est actuellement en tension, alors que les besoins en accompagnement sont exponentiels, non seulement du fait de la crise sanitaire et des nécessaires renforcements de professionnels pour éviter toute rupture de parcours, mais plus globalement parce qu'il s'agit encore d'un secteur mal connu mais essentiel.

Ainsi, les engagements de l'APAJH portent précisément sur :

- **Amener les jeunes à découvrir le secteur médico-social** dans une période où les recrutements à opérer sont importants et les candidatures parfois rares ;

- ➊ **Créer un vivier de recrutement pour les renouvellements** à venir dans ses 220 établissements ou services grâce notamment à l'apprentissage ;
- ➋ **Renforcer la qualité de l'accompagnement** des personnes en situation de handicap en améliorant les taux d'encadrement ;
- ➌ Favoriser **le recrutement de jeunes travailleurs en situation de handicap** notamment dans les entreprises adaptées ;
- ➍ Faciliter et préparer les recrutements sur **certains métiers en tension**.

L'engagement porte, d'ores et déjà sur 100 postes et donc autant de jeunes, dans des métiers particulièrement en tension, dans les 220 établissements ou services gérés directement par la Fédération APAJH, avant une mise en place dans l'ensemble du réseau APAJH, auprès des associations APAJH fédérées qui le souhaiteront.

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap

Autre enjeu de cette charte d'engagement, l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap qui sont particulièrement éloignés du marché du travail, et impactés par les conséquences de la crise sanitaire actuelle. Ainsi, le Ministère délégué à l'Insertion s'engage à mobiliser les acteurs du Service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales), ainsi que les entreprises adaptées.

La Fédération APAJH s'est engagée à atteindre 15% de personnes reconnues « Travailleur handicapé » pour ces recrutements.

100 jeunes concernés, qui sont-ils ?

Certains jeunes ont d'ores et déjà rejoint le réseau APAJH. Avec des profils et des parcours professionnels tout aussi variés, cette opportunité est très intéressante, comme nous l'explique Priscyllia Kheloufi, assistante administrative et réseau associatif, vie fédérale, au siège de la Fédération APAJH, actuellement en BTS en contrat d'apprentissage : *« Après mon bac pro gestion administration, j'ai débuté un BTS Management des unités commerciales, mais je l'ai abandonné après un an car cela ne me convenait pas. Suite à cela, j'ai effectué une mission de service civique pour affiner mon projet professionnel. J'ai travaillé pendant un an dans une classe ULIS pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Aux côtés de professionnels de la classe ULIS et de l'Institut médico-pédagogique rattaché, j'ai découvert et me suis épanouie dans cette voie. Après quelques mois de recherches de reprise d'étude et d'emploi dans le domaine de la vente, je me suis inscrite à un BTS support de l'action managériale et ai rejoint la Fédération APAJH dans le cadre de mon apprentissage. Mes missions portent sur la vie associative et le réseau fédéral de l'APAJH, j'organise les grands rendez-vous et le lien entre les militants pour mener la réflexion autour des droits des personnes en situation de handicap et de la société inclusive. A terme, forte de mon expérience de service civique et de mon alternance à l'APAJH, je souhaiterais poursuivre dans le monde médico-social ou social en étant assistante sociale ou administrative dans une structure.*

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.